



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Autoroutes

Question écrite n° 58683

Texte de la question

M Jean Besson appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement et des transports sur les difficultés rencontrées par des handicapés quant au manque d'équipements sanitaires spécialisés pour les handicapés sur les aires de repos de l'autoroute A 10. Il lui demande s'il envisage de donner des instructions pour que soient installés le plus rapidement possible ces équipements qui font aujourd'hui le plus grand défaut.

Texte de la réponse

Reponse. - Faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite est une des priorités du ministère de l'équipement, du logement et des transports. L'élaboration du nouveau guide des autoroutes pour les personnes handicapées, diffusé au mois d'août dernier, a permis de mesurer les progrès réalisés depuis 1982, date du premier guide dans le domaine de l'accessibilité. Un tiers des installations était alors accessible ; dix ans après, la quasi-totalité des équipements implantés sur les aires de service du réseau autoroutier interurbain répond à cette exigence. Sur les aires de repos, un effort va être fait pour rendre accessible toutes les installations qui ne le sont pas encore, à l'exception de celles où ce n'est pas techniquement possible. Un groupe de travail est chargé d'établir un programme de rattrapage et d'engager une nouvelle étape dans l'accueil des handicapés, notamment sur les aires de repos en aménageant non seulement les toilettes, mais aussi les aires de jeux et les espaces de pique-nique.

Données clés

Auteur : [M. Besson Jean](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58683

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, logement et transports

Ministère attributaire : équipement, logement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1992, page 2486